

Présents : Francis Laguerre, Lionel Glinka, Pascal Philip, Jean-Pierre Casta, Patricia Laurent, Sophie Colombant.

Absents excusés : Daniel Alard, Sandrine Serrano.

Absents : Florence Martin-Pons, Aurore Guimard, Edouard Jeannot.

Secrétaire de séance : Patricia Laurent.

Vote à l'unanimité pour approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2025.

Le Maire propose d'ajouter un vote portant sur l'attribution d'une subvention en plus à « Bien vivre à Prayols » pour avance sur travaux ainsi que sur une intervention du SDE et d'une embauche enCDD : accepté à l'unanimité.

1. PLUi-H

Le Maire rappelle la procédure. L'Agglo Foix-Varilhes a été chargée (par décret) de prendre en compte le PLU intercommunal et l'habitat, lui attribuant désormais cette nouvelle compétence, mais l'instruction des dossiers d'urbanisme restent sous la compétence du Maire. L'Agglo a engagé un cabinet qui a proposé dans un premier temps le PADD qui avait été validé par le conseil communautaire. Plusieurs rencontres ont eu lieu soit de manière regroupée, soit avec chacune des 42 communes du territoire. Les habitants de l'interco ont été conviés à une présentation du règlement graphique et du règlement écrit avec les contraintes de réduction d'espaces constructibles dictés par la loi climat et résilience. A ce jour, l'arrêté du PLUi-H a été validé en conseil communautaire le 21 mai 2025. Les particuliers pourront le consulter sur le site de l'Agglo ou au siège, mais pas en mairie. Dès lors les communes et les partenaires associés ont jusqu'au 31 août pour se prononcer. Après, il y aura l'enquête publique et la validation définitive (ou pas).

En connaissance de cause, le conseil s'est prononcé unanimement pour un vote favorable avec les recommandations suivantes en considérant la circulation douce pour piétons et vélos tant sur la route départementale qu'au fil de l'eau,

en prenant en compte le foncier pour la voirie communale avec élargissement à 6m pour trottoirs,

en posant les termes du Plan Communal de Sauvegarde pour l'inondation et la préservation de la forêt,

en maintenant la protection des murets, tout en considérant comme référence de limite séparative, la limite de propriété et en permettant de créer un passage entre deux parcelles ou avec la voie communale ou encore de pouvoir y toucher partiellement (sous-couvert d'une autorisation du maire).

2. Fonds de concours voirie

Chaque année, l'Agglo Foix-Varilhes participe sous forme de fonds de concours à l'entretien de la voirie communale qui doit être programmé sur une période de 2 ans. Cette année, il s'agit de réhabiliter le chemin de Micoulau, la patte d'oie de la Prade avec la RD8, ainsi que de boucher les trous là où ça le nécessite. Pour cela, un budget de 29 533 € HT est prévu, soit 35 460 € TTC. La participation de l'Etat (DETR) s'élève à 8342 €, celle de l'Agglo à 11 377 €, le reste à charge pour la commune est de 15 891 €.

Délibération adoptée par le Conseil municipal, à l'unanimité (délibération).

3. RD8

C'est finalement en septembre que l'entreprise Rescanières entreprendra les travaux concernant l'entrée sud du village pour permettre un ralentissement de la vitesse (plateaux, plus élargissement des trottoirs). Les travaux ont été proposés pour un financement de 57 938,73 € HT, soit 69 526,48 € TTC, plus 2 750 € HT, soit 3300 € TTC) pour la maîtrise d'œuvre. Le département dans le cadre des amendes de police et l'Etat participe chacun pour 30%. La seconde tranche sera traitée en 2026.

4. Délibération modificative

A la suite d'une rectification concernant la participation de TDF pour la location du terrain du Prat d'Albis pour accueillir leurs deux antennes, une erreur de 6520€ avait été commise dans leur première proposition. Cette somme vient s'ajouter au versement initial. Il nous incombe par un jeu d'écriture de porter la somme de + 6520 au compte 67 et de- 6520 au compte 618. **Le Conseil valide et délibère à l'unanimité.**

5. Fongibilité des crédits

Comme ce fut le cas l'an passé, il est possible de donner pouvoir au Maire afin qu'il puisse pratiquer un rééquilibrage des chapitres sur le budget en cours (équivalences entre dépenses et recettes) pour éviter d'attendre un prochain conseil lorsqu'une délibération modificative est nécessaire. Il s'engage à en rendre compte, le cas échéant au conseil suivant. **Accord à l'unanimité (délibération).**

6. Recomposition EPCI

Conformément au VII de l'article L.5211-6-1 du CGCT, les conseils municipaux doivent se prononcer sur la répartition des représentants des communes dans les EPCI, l'année qui précède le renouvellement général des conseils municipaux. A la communauté d'Agglo, nous avons 1 représentant titulaire. Comme notre commune reste dans la même tranche de population avec ses 366 habitants et comme il en va de même pour les autres

communes en fonction de leur population, le conseil adopte à l'unanimité la répartition de droit commun telle qu'elle figure dans la grille présentée par la Préfecture (**délibération**).

7. Conventions diverses

- Avec le Foyer rural pour les jardins partagés, Maria Venezia a présenté une convention sous le couvert de la Présidente du Foyer. Cette convention porte sur l'attribution de deux parcelles, l'une située au cœur du village et l'autre au jardin du verger du Carême. Une remarque est faite sur la superficie de cette dernière parcelle qui doit être ramenée à 80 m². Daniel Alard prévient sur le passage à laisser pour que les services incendie puissent accéder facilement à la bâche. Le conseil adopte cette convention à l'unanimité et charge le Maire de la signer et de veiller à ce qu'elle soit respectée.

- Dans le cadre d'un enseignement de la langue anglaise, une habitante de Prayols, Lani Fourie, nous sollicite pour pouvoir occuper une salle afin de proposer des cours d'anglais pour enfants et adultes, le mardi et le jeudi pendant les vacances, puis le mardi soir et le mercredi après-midi pendant l'année scolaire. Comme ces cours sont payants, le conseil décide qu'il y aura une participation de 20€ par semaine, plus les frais d'électricité. Le Maire est chargé de voir avec elle, la solution la plus adéquate. Elle devra signer la convention et présenter ses diplômes et certifications. Il y aura une période probatoire gratuite de deux semaines. Toute initiative de ce genre sera dépendante de cette formule. Toutefois, si les cours sont gratuits, une affiliation au Foyer sera possible (si celui-ci se montre favorable) et aucune participation ne sera demandée.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité favorablement pour toutes ces dispositions.

8. Subvention pour « Bien vivre à Prayols »

Suite aux dépenses avancées par l'association « Bien vivre à Prayols » dans le cadre de la réfection de la cuisine de la salle polyvalente, le Maire propose de rembourser cette avance sous la forme d'une subvention de 800€ comprenant les dépenses effectuées notamment pour l'achat des crédences et autres matériels complémentaires. Il rappelle que ce sont des bénévoles qui assurent les travaux pour l'installation de la future cuisine de la salle polyvalente. Il a fallu solliciter en plus deux entreprises (EGA pour un montant de 3489,20 € HT, soit 4187,04 € TTC et la plomberie Rodrigues pour un montant de 768 € HT, soit 921,60 € TTC). Le conseil donne son accord à l'unanimité. Dès lors se posera la question de la location de la salle avec ou sans la cuisine : il est convenu que pour les Prayolais, ce sera 150€ + 50 € le cas échéant et pour les extérieurs, 300€ + 100€. Tout cela est validé par le conseil.

En ce qui concerne les travaux du Bistrot, on entrevoit la fin prochainement, avant le 14 juillet. Seul le bar est encore en cours de finition et il faut compter jusqu'à la fin du mois avant l'installation définitive. Le Maire tient à souligner le remarquable état d'esprit qui a séjé entre les entreprises qui se sont coordonnées. Il remercie publiquement tous ceux qui ont contribué à cette réalisation. Les subventions notifiées sont les suivantes : DETR : 7250 €, Région : 17 500 €, Département : 10 000 € pour un budget initial de 75 000 €, mais les travaux avoisineront 100 000 € après les mises en conformité et les aménagements divers nécessaires. L'inauguration est prévue pour le samedi 30 août.

9. Eclairage public

Suite à une panne conséquente sur le secteur : rue Philippe Ferrand, chemin du Ciraret, chemin de Guillamat, chemin du Mérens, le SDE doit faire intervenir une entreprise pour réparer. Le coût de l'opération s'élève à 5100 € dont la moitié (2550 €) sera prise en charge par la commune, le reste par le SDE.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité (**délibération**).

10. Embauche CDD

Afin de suppléer l'absence des employés techniques lors de leurs congés de l'été, le Maire propose d'embaucher à temps plein pour trois semaines, un remplaçant, comme ce fut déjà le cas l'année dernière. La période concernée s'étale du lundi 11 août inclus au vendredi 29 août inclus. Il serait rémunéré sur les bases du SMIC. Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

11. Questions diverses

Jean-Pierre Casta signale l'état dégradé du chemin du Mesclé. Le Maire dit que les discussions sont engagées avec l'ONF. Pascal Philip dit qu'il s'occupera de faire livrer des gravats pour améliorer la route.

Maria Venezia souhaite prendre la parole pour évoquer la fête des jardins prévue le 20 septembre et elle évoque la possibilité d'agrandir la partie jardinée du Carême par une seconde parcelle plus proche de l'entrée. Cette question pourrait être abordée lors d'un prochain conseil.

Enfin, le Maire tient à remercier le travail de communication remarquable effectué par Alain Broc pour mettre en valeur sur le site et sous d'autres formes les sentiers désormais balisés, après la confection des panneaux par Jean-Pierre Casta. Il évoque les randonnées accompagnées et commentées, les vendredis 18 et 25 juillet ainsi que les vendredis 1^{er} et 8 août à 16h pour finir au Bistrot dans la foulée.

Séance levée à 20h